



**ÉTUDE COMPARATIVE RÉGIE-DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC  
D' AIDE À LA DÉCISION POUR LA MISE EN ŒUVRE D' UN OU  
PLUSIEURS MODES DE GESTION DES SERVICES D' EAU POTABLE ET  
D' ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES**

**RAPPORT FINAL DU 11/03/2016**

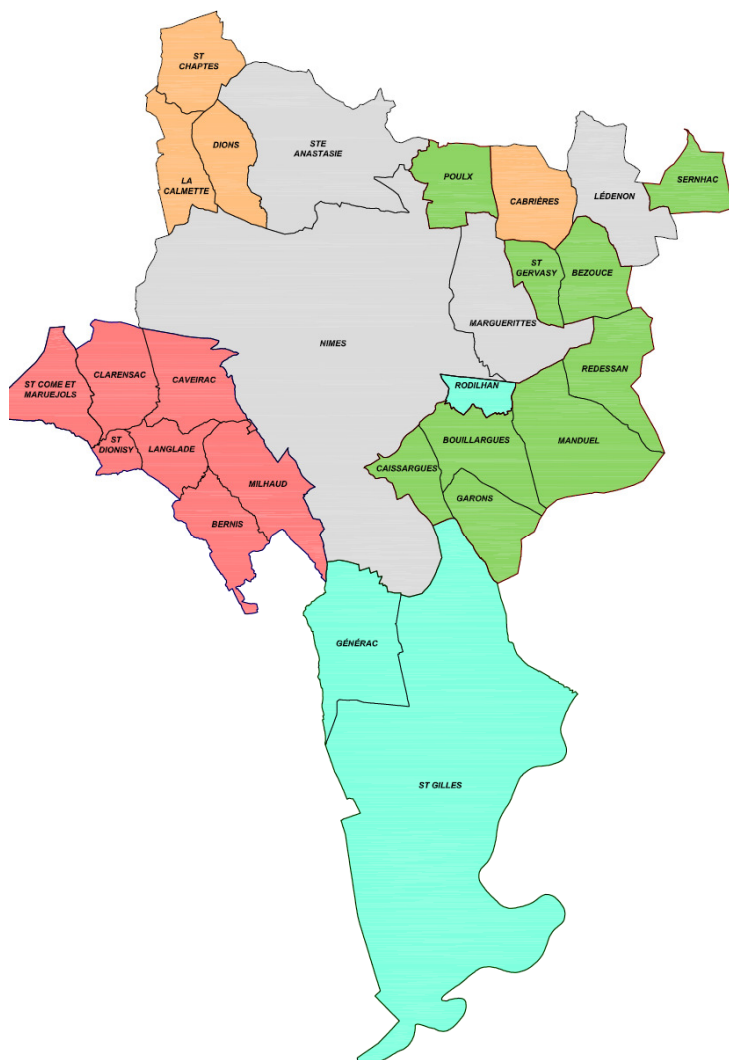


# Plan de la présentation

---

I.	Introduction	p. 3
II.	Synthèse des modes de gestion	p. 5
III.	Choix des scénarios étudiés	p. 6
IV.	Critères d'appréciation et pondération des critères	p. 7
V.	Service d'eau potable : évaluation des scénarios	p. 9
VI.	Service d'assainissement collectif : évaluation des scénarios	p. 14
VII.	Choix d'un mode de gestion identique pour les 2 services	p. 19

# I. Introduction : rappel du contexte



## CONTRATS :

- ✓3 secteurs en DSP : **Sud**, **Est** & **Ouest**,
- ✓4 communes seules avec des contrats de DSP,
- ✓4 communes en **régie** (avec prestations de service pour l'exploitant de certaines STEP).

**FIN COMMUNE** : Échéance au 31/12/2019 sauf Nîmes Eau Potable (actuellement 2017) et Sainte-Anastasie AEP & EU (2017)

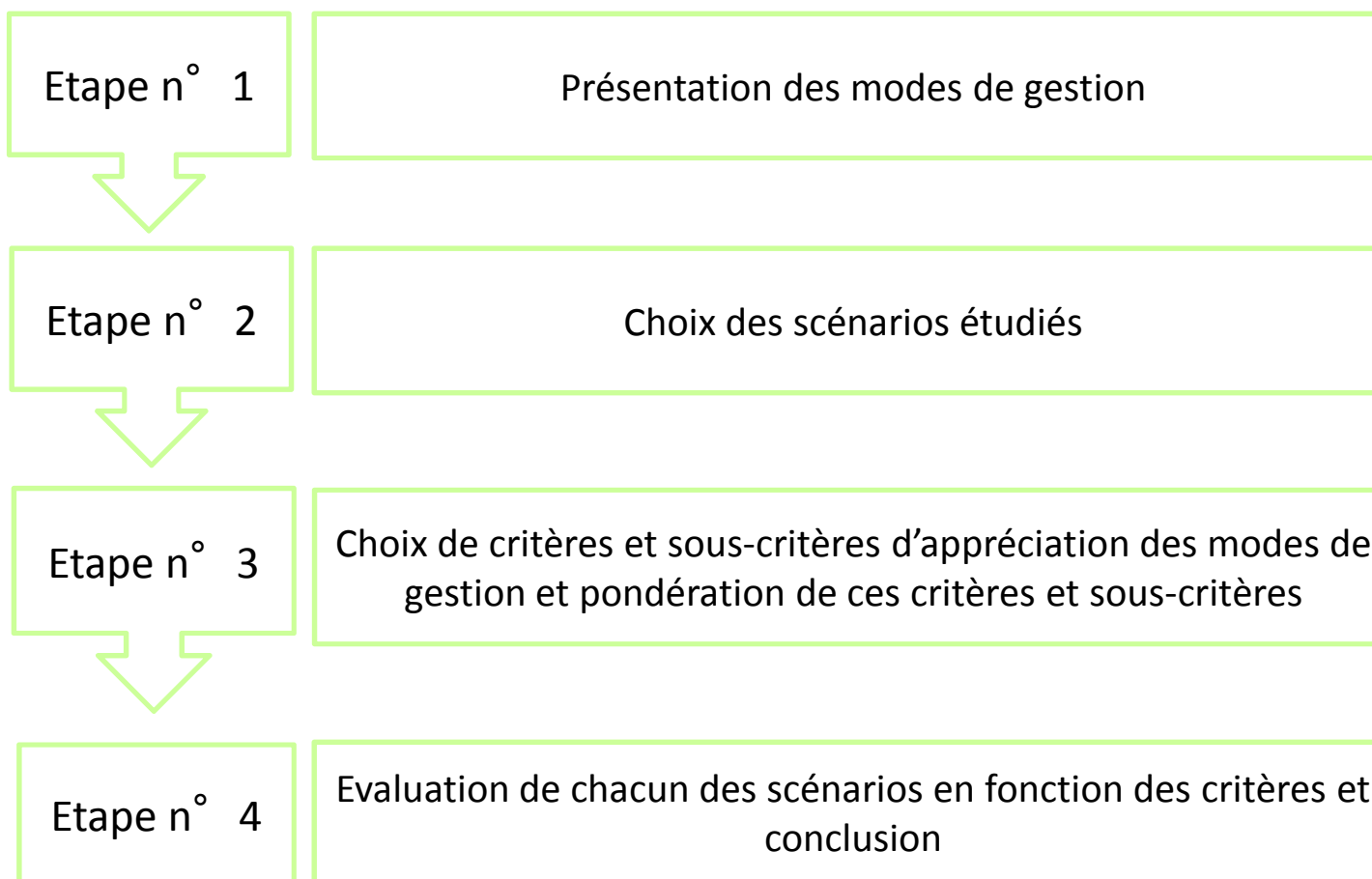
## EXPLOITANTS :

Secteurs	AEP	EU
Est	SAUR	VEOLIA
Ouest	SUEZ	SUEZ
Sud	SAUR	SUEZ
Autres	SAUR	SAUR

Objectif : Porter une réflexion globale sur le territoire de Nîmes Métropole concernant le ou les modes de gestions à mettre en œuvre à l'horizon 2017 et 2019 pour les services de l'**eau potable** et de l'**assainissement**.

# I. Introduction : présentation de la méthodologie

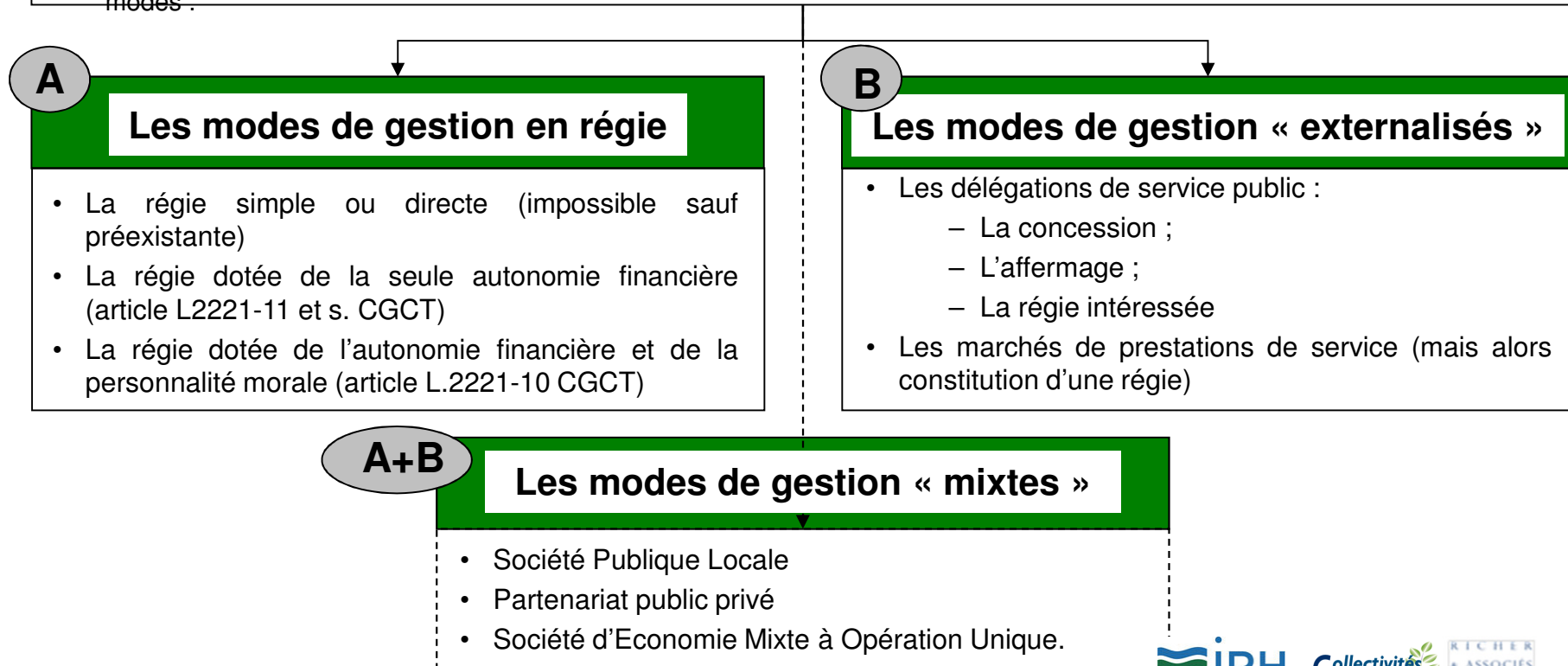
**La démarche d'évaluation des modes de gestion envisageables sur Nîmes Métropole a démarré en septembre 2015 selon la méthodologie suivante :**



## II. Synthèse des modes de gestion

### PRINCIPE ET SCHÉMA ORGANISATIONNEL

- De manière constante, le juge administratif rappelle que les collectivités territoriales disposent d'un pouvoir discrétionnaire pour choisir le mode de gestion (public ou privé) des services publics (Conseil d'Etat, 3<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> sous-sections, 18 mars 1988, *M. Loupias et autres c/ Commune de Montreuil-Bellay*, req. N° 57.893).
- Les budgets des services publics à caractère industriel et commercial (SPIC) exploités en régie, affermés ou concédés par les collectivités, doivent être équilibrés en recettes et en dépenses (article L.2224-1 CGCT). Les SPIC doivent être financés essentiellement par leurs usagers et non par des recettes fiscales de la Collectivité délégante, sauf dérogations. Chaque usager, y compris les collectivités territoriales et l'état, doit participer au financement du service.
- Les services de l'eau et de l'assainissement sont des services publics à caractère industriel et commercial (cf. article L.2224-11 du CGCT). Nîmes Métropole, qui en est responsable sur son territoire, peut donc choisir de les gérer selon plusieurs modes :



### III. Choix des scénarios étudiés

---

**Suite à la réunion de travail du 25 septembre 2015 et compte-tenu des modes de gestion envisageables et des spécificités techniques du territoire, les scénarios choisis pour être approfondis sont les suivants :**

- Scénario 1 : ensemble du territoire en régie
- Scénario 2 : ensemble du territoire en DSP de type affermage
- Scénario 2bis : deux DSP distinctes sur le secteur urbain (Nîmes) et le secteur non urbain
- Scénario 3 : secteur urbain (Nîmes) en DSP et secteur non urbain en régie
- Scénario 4 : SEMOP sur l'ensemble du territoire

**Chacun des scénarios présentés ci-dessus sera étudié séparément pour le service d'eau potable et pour le service d'assainissement des eaux usées.**

**Le choix des futurs modes de gestion sera opéré par Nîmes Métropole indépendamment en eau potable et en assainissement.**

## IV. Critères d'appréciation et pondération des critères

Dans le cadre de la réunion du Comité de Pilotage du 25 septembre 2015, des critères qualitatifs et quantitatifs d'appréciation de chaque mode de gestion ont été choisis et pondérés.

Critères techniques		
Nombre total de points attribués : 60		
Critères liés à la maîtrise du service par la Collectivité	Critères liés à la qualité et la technicité du service	Critères liés à la continuité de service
Nombre de point 20	Nombre de point 20	Nombre de point 20
Maîtrise des conditions d'exécution du service	Qualité des prestations sur les installations	Gestion des crises
Nombre de points 10	Nombre de points 10	Nombre de points 10
Exposition des élus à la responsabilité civile et pénale	Qualité des prestations relatives à la gestion clientèle	Suivi du programme de renouvellement
Nombre de points 6	Nombre de points 6	Nombre de points 10
Maîtrise de la politique sociale du service	Intégration du développement durable	
Nombre de points 4	Nombre de points 4	
Critères économiques		
Nombre total de points attribués : 40		
Maîtrise des charges d'exploitation	Coût prévisionnel d'exploitation	<b>Note totale sur 100 points</b>
Nombre de points 20	Nombre de points : 20	

## IV. Critères d'appréciation et pondération des critères

**Des séminaires d'échange réunissant 11 élus dont 3 désignés à l'occasion de la Conférence des Maires du 9 octobre 2015 ont permis aux élus d'apprécier chaque critère qualitatif selon les grilles suivantes :**

**Appréciation des critères hors sous-critères suivants :**

- risque pénal et responsabilité civile,
- perspectives et évolution des charges dans la durée,
- Coût prévisionnel d'exploitation.

Chaque critère est apprécié sur une échelle de 0 à 5, selon les principes suivants :

- 5 points : Mode très satisfaisant et très adapté.
- 4 points : Qualité satisfaisante et mode adapté.
- 3 points : Mode pas totalement satisfaisant, présente des faiblesses.
- 2 points : Faiblesse importante et mode de gestion non adapté.
- 1 point : Très importantes faiblesses du mode de gestion et peu adapté.
- 0 point : Note rédhitoire

**Appréciation des sous-critères suivants :**

- risque pénal et responsabilité civile,
- perspectives et évolution des charges dans la durée.

Chaque critère est apprécié sur une échelle de 0 à 5, selon les principes suivants :

- 5 points : Aucun risque ne pèse sur la Collectivité et/ou les usagers.
- 4 points : Les risques pèsent peu sur les usagers et/ou la Collectivité.
- 3 points : Les risques pèsent significativement sur les usagers et/ou la Collectivité.
- 2 points : Les risques pèsent fortement sur les usagers et/ou la Collectivité.
- 1 point : Les risques pèsent entièrement sur les usagers et/ou la Collectivité.
- 0 point : Note rédhitoire

**Le critère « coût de l'exploitation » a été apprécié à la lumière d'une estimation financière de chaque scénario :**

### **Notation du critère "coût prévisionnel"**

Le critère est évalué par écart entre le coût d'exploitation prévisionnel du mode de gestion évalué et le coût d'exploitation le moins onéreux.

La note est égale à la note maximale diminuée de X point(s) par % d'écart arrondi au dixième.

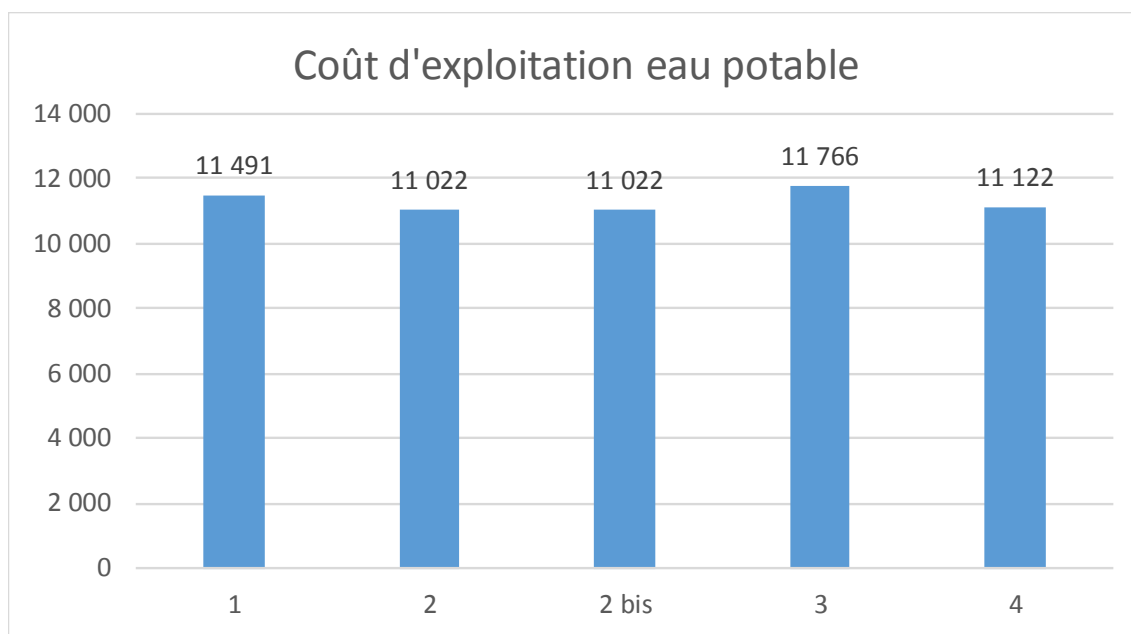


## V. Service Public d'eau potable

## Focus sur le critère économique : sous-critère « coût prévisionnel »

Principales hypothèses d'estimation des coûts prévisionnels:

- Le chiffrage ne prend pas en compte **d'investissement d'amélioration** du service ou des ouvrages,
- Le chiffrage n'intègre pas le **coût de transition** (gestion de projet, besoin en trésorerie, etc.)
- Le chiffrage n'intègre pas les **dépenses liées aux travaux à titre exclusif** (branchements neufs, etc.).



1. Ensemble du territoire en régie,
2. Ensemble du territoire en 1 délégation,  
2bis. Ensemble du territoire en 2 délégations,
3. Nîmes en délégation / hors Nîmes en Régie,
4. SEMOP (sur la base d'une DSP – scénario 2).

**Les scénarios en délégation sur l'ensemble du territoire (1 ou 2 contrats) et en SEMOP sont économiquement comparables et apparaissent économiquement plus favorables que le scénario en Régie (Ecart de 4,1%).**

Le scénario 3 a un coût d'exploitation encore plus élevé du fait d'une baisse de mutualisation des moyens humains et matériels induite par la taille de la Régie.

## Focus sur le critère économique : sous-critère « coût prévisionnel »

<b>CHARGES</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2 bis</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
	<b>11 491</b>	<b>11 022</b>	<b>11 022</b>	<b>11 766</b>	<b>11 122</b>
Personnel	3 601	3 222	3 222	3 653	3 222
Énergie	1 052	1 002	1 002	1 013	1 002
Achat d'eau	1 150	1 150	1 150	1 150	1 150
Produits de traitement	50	38	38	40	38
Analyses	126	97	97	110	97
Fournitures et sous-traitance	1 484	1 237	1 237	1 329	1 237
Impôts locaux et taxes	33	165	165	103	165
Autres dépenses d'exploitation	1 510	1 285	1 285	1 614	1 285
Contribution des services centraux et recherche (frais de structure et frais généraux)	575	661	661	648	661
Dotation de Gros Entretien et Renouvellement	1 269	1 180	1 180	1 231	1 180
Charges relatives aux investissements du domaine privé	367	345	345	393	345
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	276	88	88	190	88
Marge	0	551	551	292	551
Frais courants spécifiques	0	0	0	0	100

- Les capacités de mutualisation (notamment du personnel) et de massification (notamment achats) sont favorables aux modes de gestion avec des opérateurs privés.
- L'absence de frais de siège, de marge et d'une partie des impôts dus par les opérateurs privés sont favorables aux modes de gestion en Régie.

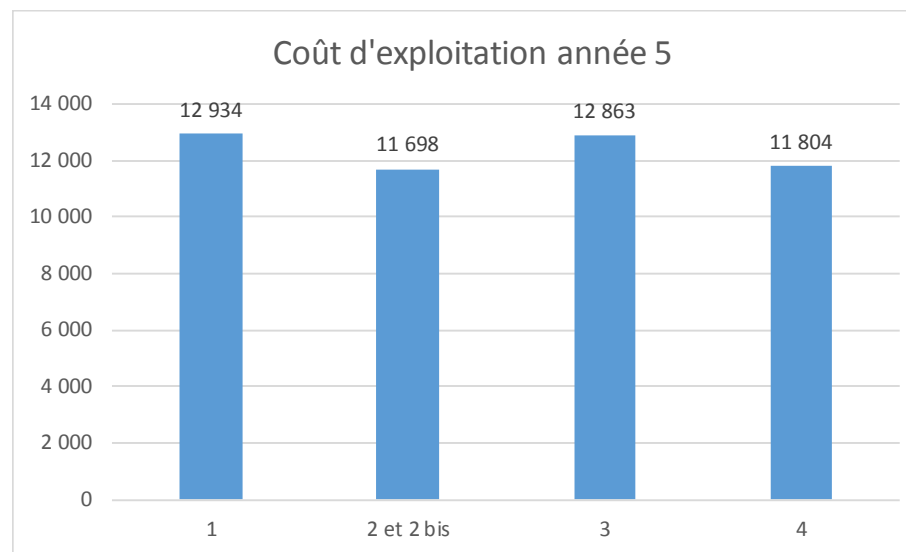
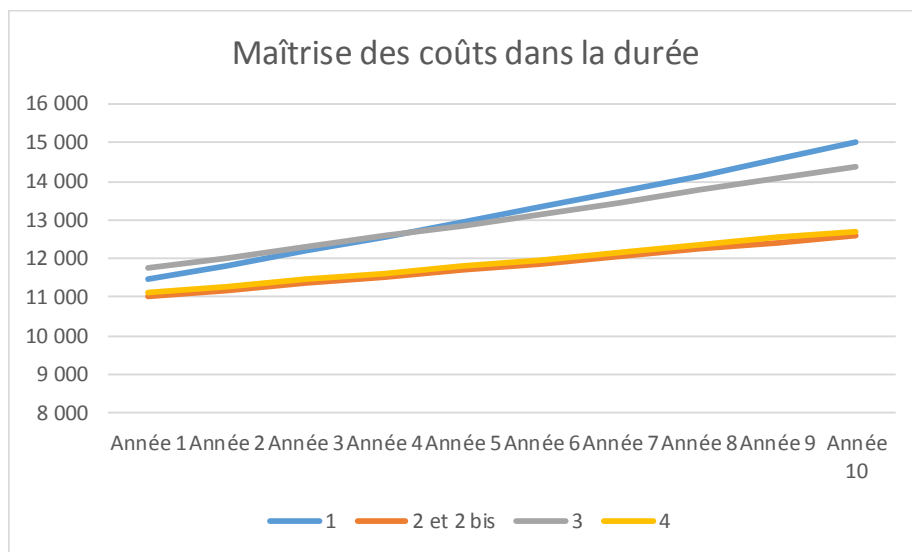
1. Ensemble du territoire en régie,
2. Ensemble du territoire en 1 délégation,
- 2bis. Ensemble du territoire en 2 délégations,
3. Nîmes en délégation / hors Nîmes en Régie,
4. SEMOP (sur la base d'une DSP – scénario 2).

## Focus sur le critère économique : sous-critère « maîtrise des charges dans la durée »

- Dans la régie intégrale, les risques et périls et les charges sont supportés par la Collectivité avec plus d'incertitude sur les approvisionnements (en particulier les réactifs et les pièces), les dérives de coûts sont donc intégralement supportées par la Collectivité
- Dans la DSP par voie d'affermage, les prestations sont fixées avec un prix pour la durée du contrat, le Délégué fait son affaire des fluctuations éventuelles. La formule de révision est maîtrisée par des indices INSEE et contrôlable.

*Selon rapports SISPEA, l'évolution du prix en Régie augmente 2,4 fois plus qu'en délégation.*

*Les graphiques d'évolution sont établis sur les hypothèses d'augmentation de 1,5% par an pour la délégation et de 3% pour la Régie*



# Résultat de l'évaluation des scénarios

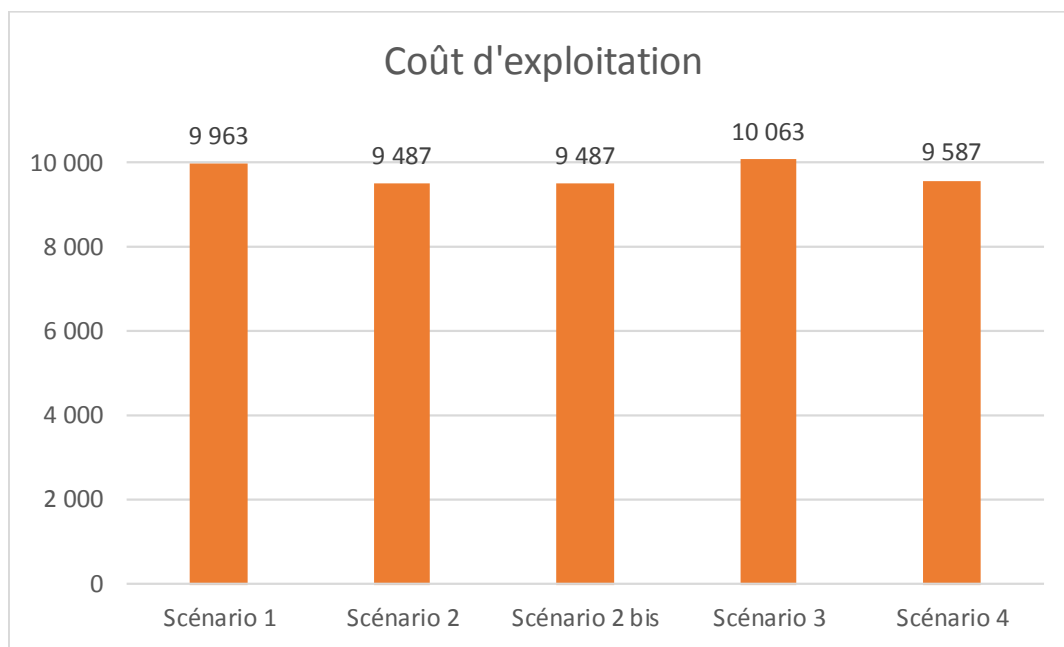
Critères de notation et barème			SCENARIO 1 ENSEMBLE DU TERRITOIRE EN REGIE	SCENARIO 2 ENSEMBLE DU TERRITOIRE EN DSP	SCENARIO 3 DEUX DSP DISTINCTES "NIMES" ET "NON URBAIN"	SCENARIO 4 SECTEUR "NIMES" EN DSP ET SECTEUR "NON URBAIN" EN REGIE	SCENARIO 5 SEMOP	
CRITERES TECHNIQUES  (chaque critère a été noté sur 5 par les 11 élus - la moyenne des 11 est reportée dans ce tableau)	Critères liés à la maîtrise du service par la collectivité	Maîtrise des conditions d'exécution du service	10	4,55	2,00	1,73	2,45	2,60
		Exposition des élus à la responsabilité civile et pénale	6	1,73	3,55	3,09	2,64	2,30
		Maîtrise de la politique sociale du service	4	3,82	2,82	2,82	2,73	2,70
	<b>NOTE PONDEREE SUR 20</b>			<b>14,2</b>	<b>10,5</b>	<b>9,4</b>	<b>10,3</b>	<b>10,1</b>
	Critères liés à la qualité et à la technicité du service	Qualité des prestations sur les installations	10	2,55	4,00	3,73	3,00	2,90
		Qualité des prestations relatives à la gestion clientèle	6	2,27	3,91	3,36	2,91	2,70
		Intégration du développement durable	4	2,73	2,64	2,64	2,36	2,10
	<b>NOTE PONDEREE SUR 20</b>			<b>10,0</b>	<b>14,8</b>	<b>13,6</b>	<b>11,4</b>	<b>10,7</b>
	Critères liés à la continuité du service	Gestion des crises	10	2,18	4,00	3,55	2,55	2,70
		Suivi du programme de renouvellement	10	3,82	3,09	3,00	2,91	2,80
	<b>NOTE PONDEREE SUR 20</b>			<b>12,0</b>	<b>14,2</b>	<b>13,1</b>	<b>10,9</b>	<b>11,0</b>
	<b>NOTE CRITERES TECHNIQUES (SUR 60)</b>			<b>36,2</b>	<b>39,5</b>	<b>36,1</b>	<b>32,5</b>	<b>31,8</b>
	CRITERES ECONOMIQUES	Maîtrise des charges d'exploitation dans la durée	20	12,0	16,0	16,0	14,0	16,0
Coût prévisionnel d'exploitation		20	15,7	20,0	20,0	13,2	19,1	
<b>NOTE CRITERES ECONOMIQUES (SUR 40)</b>			<b>27,7</b>	<b>36,0</b>	<b>36,0</b>	<b>27,2</b>	<b>35,1</b>	
<b>NOTE TOTALE</b>			<b>63,9</b>	<b>75,5</b>	<b>72,1</b>	<b>59,7</b>	<b>66,9</b>	
<b>CLASSEMENT FINAL</b>			<b>4</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	

## VI. Service Public d'assainissement collectif

## Focus sur le critère économique : sous-critère « coût prévisionnel »

Principales hypothèses d'estimation des coûts prévisionnels:

- Le chiffrage ne prend pas en compte **d'investissement d'amélioration** du service ou des ouvrages,
- Le chiffrage n'intègre pas le **coût de transition** (gestion de projet, besoin en trésorerie, etc.)
- Le chiffrage n'intègre pas les **dépenses liées aux travaux à titre exclusif** (branchements neufs, etc.),



1. Ensemble du territoire en régie,
2. Ensemble du territoire en 1 délégation,  
2bis. Ensemble du territoire en 2 délégations,
3. Nîmes en délégation / hors Nîmes en Régie,
4. SEMOP (sur la base d'une DSP – scénario 2).

**Les scénarios en délégation sur l'ensemble du territoire (1 ou 2 contrats) et en SEMOP sont économiquement comparables et apparaissent économiquement plus favorables que le scénario en Régie (Ecart de 4,8%).**

Le scénario 3 a un coût d'exploitation encore plus élevé du fait d'une baisse de mutualisation des moyens humains et matériels induite par la taille de la Régie.

## Focus sur le critère économique : sous-critère « coût prévisionnel »

	1	2	2 bis	3	4
<b>DEPENSES</b>	<b>9 963</b>	<b>9 487</b>	<b>9 487</b>	<b>10 063</b>	<b>9 587</b>
Personnel	2 246	2 009	2 009	2 338	2 009
Énergie	1 136	1 082	1 082	1 102	1 082
Produits de traitement	317	244	244	265	244
Analyses	146	113	113	124	113
Fournitures et sous-traitance	3 731	3 244	3 244	3 448	3 244
Impôts locaux et taxes	38	190	190	127	190
Autres dépenses d'exploitation	728	665	665	805	665
Contribution des services centraux et recherche (frais de structure et frais généraux)	498	569	569	559	569
Dotation de Gros Entretien et Renouvellement	806	750	750	769	750
Charges relatives aux investissements du domaine privé	77	70	70	96	70
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	239	76	76	152	76
Marge	0	474	474	279	474
Frais courants spécifiques	0	0	0	0	100

- Les capacités de mutualisation (notamment du personnel) et de massification (notamment achats) sont favorables aux modes de gestion avec des opérateurs privés.
- L'absence de frais de siège, de marge et d'une partie des impôts dus par les opérateurs privés sont favorables aux modes de gestion en Régie.

1. Ensemble du territoire en régie,
2. Ensemble du territoire en 1 délégation,
- 2bis. Ensemble du territoire en 2 délégations,
3. Nîmes en délégation / hors Nîmes en Régie,
4. SEMOP (sur la base d'une DSP – scénario 2).

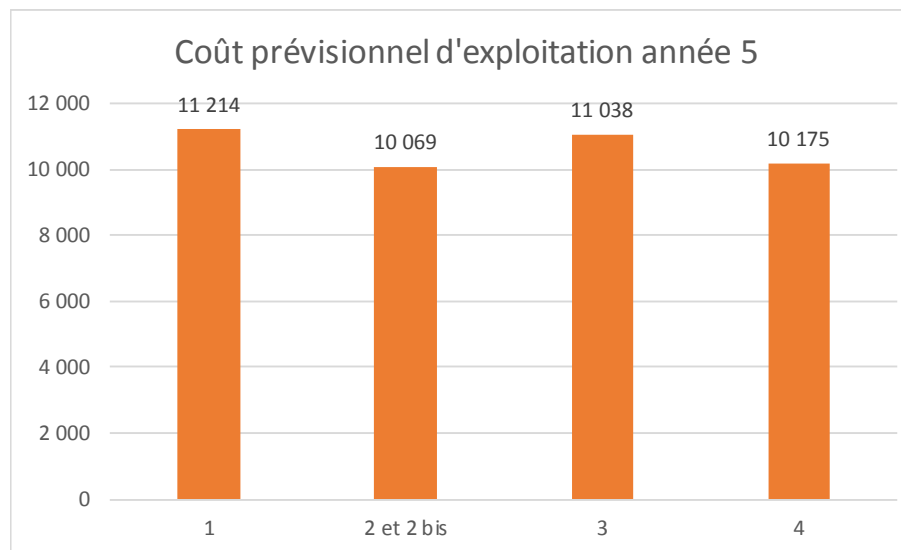
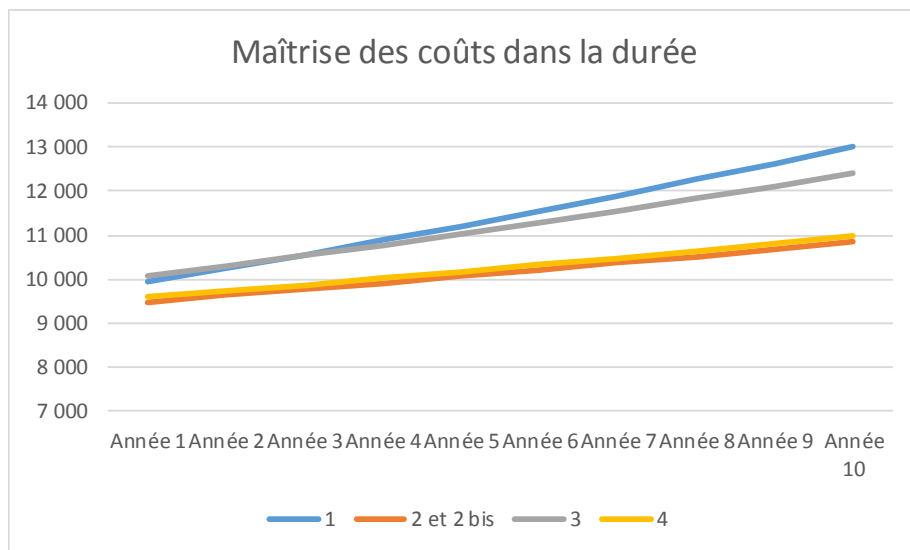


## Focus sur le critère économique : sous-critère « maîtrise des charges dans la durée »

- Dans la régie intégrale, les risques et périls et les charges sont supportés par la Collectivité avec plus d'incertitude sur les approvisionnements (en particulier les réactifs et les pièces), les dérives de coûts sont donc intégralement supportées par la Collectivité
- Dans la DSP par voie d'affermage, les prestations sont fixées avec un prix pour la durée du contrat, le Délégué fait son affaire des fluctuations éventuelles. La formule de révision est maîtrisée par des indices INSEE et contrôlable.

*Selon rapports SISPEA, l'évolution du prix en Régie augmente 1,9 fois plus qu'en délégation.*

*Les graphiques d'évolution sont établis sur les hypothèses d'augmentation de 1,5% par an pour la délégation et de 3% pour la Régie*



# Résultat de l'évaluation des scénarios

## Appréciation notée des différents scénarios - décembre 2015 service public de l'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Criteres de notation et barème			SCENARIO 1 ENSEMBLE DU TERRITOIRE EN REGIE	SCENARIO 2 ENSEMBLE DU TERRITOIRE EN DSP	SCENARIO 3 DEUX DSP DISTINCTES "NIMES" ET "NON URBAIN"	SCENARIO 4 SECTEUR "NIMES" EN DSP ET SECTEUR "NON URBAIN" EN REGIE	SCENARIO 5 SEMOP	
CRITERES TECHNIQUES  (chaque critère a été noté sur 5 par les 11 élus - la moyenne des 11 est reportée dans ce tableau)	Critères liés à la maîtrise du service par la collectivité	Maîtrise des conditions d'exécution du service	10	4,55	2,00	1,73	2,45	2,60
		Exposition des élus à la responsabilité civile et pénale	6	1,73	3,55	3,09	2,64	2,30
		Maîtrise de la politique sociale du service	4	3,82	2,82	2,82	2,73	2,70
		<b>NOTE PONDEREE SUR 20</b>		<b>14,2</b>	<b>10,5</b>	<b>9,4</b>	<b>10,3</b>	<b>10,1</b>
	Critères liés à la qualité et à la technicité du service	Qualité des prestations sur les installations	10	2,55	4,00	3,73	3,00	2,90
		Qualité des prestations relatives à la gestion clientèle	6	2,27	3,91	3,36	2,91	2,70
		Intégration du développement durable	4	2,73	2,64	2,64	2,36	2,10
		<b>NOTE PONDEREE SUR 20</b>		<b>10,0</b>	<b>14,8</b>	<b>13,6</b>	<b>11,4</b>	<b>10,7</b>
	Critères liés à la continuité du service	Gestion des crises	10	2,18	4,00	3,55	2,55	2,70
		Suivi du programme de renouvellement	10	3,82	3,09	3,00	2,91	2,80
		<b>NOTE PONDEREE SUR 20</b>		<b>12,0</b>	<b>14,2</b>	<b>13,1</b>	<b>10,9</b>	<b>11,0</b>
	<b>NOTE CRITERES TECHNIQUES (SUR 60)</b>			<b>36,2</b>	<b>39,5</b>	<b>36,1</b>	<b>32,5</b>	<b>31,8</b>
	CRITERES ECONOMIQUES	Maîtrise des charges d'exploitation dans la durée	20	12,0	16,0	16,0	14,0	16,0
Coût prévisionnel d'exploitation		20	15,0	20,0	20,0	13,9	18,9	
<b>NOTE CRITERES ECONOMIQUES (SUR 40)</b>		<b>27,0</b>	<b>36,0</b>	<b>36,0</b>	<b>27,9</b>	<b>34,9</b>		
<b>NOTE TOTALE</b>			<b>63,2</b>	<b>75,5</b>	<b>72,1</b>	<b>60,4</b>	<b>66,7</b>	
<b>CLASSEMENT FINAL</b>			<b>4</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	

## **VII. Choix d'un mode de gestion identique pour le service d'eau potable et d'assainissement**

## Mutualisation dans le cas d'un mode de gestion identique

Dans le cas où le mode de gestion retenu soit identique en eau et en assainissement

CHARGES	1	2	2 bis	4
	<b>21 022</b>	<b>20 509</b>	<b>20 509</b>	<b>20 709</b>
Personnel	5 577	5 231	5 231	5 231
Énergie	2 187	2 083	2 083	2 083
Achat d'eau	1 150	1 150	1 150	1 150
Produits de traitement	367	282	282	282
Analyses	273	210	210	210
Fournitures et sous-traitance	5 215	4 481	4 481	4 481
Impôts locaux et taxes	71	355	355	355
Autres dépenses d'exploitation	2 131	1 951	1 951	1 951
Contribution des services centraux et recherche (frais de structure et frais généraux)	1 051	1 231	1 231	1 231
Dotation de Gros Entretien et Renouvellement	2 075	1 930	1 930	1 930
Charges relatives aux investissements du domaine privé	420	415	415	415
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	505	164	164	164
Marge	0	1 025	1 025	1 025
Frais courants spécifiques	0	0	0	200

- Certains postes sont optimisés si la Collectivité retient une gestion en Régie pour le service d'eau potable **et** le service d'assainissement.
- Le coût d'exploitation entre les 4 scénarios est relativement proche – Ecart de 2,4% en faveur des scénarios en délégation de service public sur l'ensemble du territoire.

# Synthèse de la notation globale

Critères de notation et barème				SCENARIO 1 ENSEMBLE DU TERRITOIRE EN REGIE	SCENARIO 2 ENSEMBLE DU TERRITOIRE EN DSP	SCENARIO 3 DEUX DSP DISTINCTES "NIMES" ET "NON URBAIN"	SCENARIO 5 SEMOP
CRITERES TECHNIQUES  (chaque critère a été noté sur 5 par les 11 élus - la moyenne des 11 est reportée dans ce tableau)	Critères liés à la maîtrise du service par la collectivité	Maîtrise des conditions d'exécution du service	10	4,55	2,00	1,73	2,60
		Exposition des élus à la responsabilité civile et pénale	6	1,73	3,55	3,09	2,30
		Maîtrise de la politique sociale du service	4	3,82	2,82	2,82	2,70
		<b>NOTE PONDEREE SUR 20</b>		<b>14,2</b>	<b>10,5</b>	<b>9,4</b>	<b>10,1</b>
	Critères liés à la qualité et à la technicité du service	Qualité des prestations sur les installations	10	2,55	4,00	3,73	2,90
		Qualité des prestations relatives à la gestion clientèle	6	2,27	3,91	3,36	2,70
		Intégration du développement durable	4	2,73	2,64	2,64	2,10
	<b>NOTE PONDEREE SUR 20</b>		<b>10,0</b>	<b>14,8</b>	<b>13,6</b>	<b>10,7</b>	
	Critères liés à la continuité du service	Gestion des crises	10	2,18	4,00	3,55	2,70
		Suivi du programme de renouvellement	10	3,82	3,09	3,00	2,80
	<b>NOTE PONDEREE SUR 20</b>		<b>12,0</b>	<b>14,2</b>	<b>13,1</b>	<b>11,0</b>	
	<b>NOTE CRITERES TECHNIQUES (SUR 60)</b>		<b>36,2</b>	<b>39,5</b>	<b>36,1</b>	<b>31,8</b>	
CRITERES ECONOMIQUES	Maîtrise des charges d'exploitation dans la durée	20	12,0	16,0	16,0	16,0	
	Coût prévisionnel d'exploitation	20	17,5	20,0	20,0	19,0	
	<b>NOTE CRITERES ECONOMIQUES (SUR 40)</b>		<b>29,5</b>	<b>36,0</b>	<b>36,0</b>	<b>35,0</b>	
<b>NOTE TOTALE</b>				<b>65,7</b>	<b>75,5</b>	<b>72,1</b>	<b>66,8</b>
<b>CLASSEMENT FINAL</b>				<b>4</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>